

1
Séance du samedi 11 juillet 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Armond, Amie, Barbier, A. Berard, Chautunps, Deville, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Dupont, — Courties, Guillier, Millies-Lacroix, Couron, De Selves.

L'ordre du jour appelle l'examen des chapitres du budget et des articles de la loi de finances modifiés par la Chambre des députés.

Les différents chapitres du budget du ministère des finances sont adoptés avec les dotations votées par la Chambre des députés.

Il en est de même des chapitres du budget du ministère des affaires étrangères.

Ministère des finances - la commission maintient le crédit de 4, 863, 800 fr. voté par le ^{pour le budget du ministère de l'Intérieur} ~~Senate~~ Il en est de même en ce qui concerne la

Ministère de l'intérieur création du chapitre nouveau 9 bis relatif à l'affectation du crédit prévu au budget pour attribution de dotations personnelles aux préfets et sous-préfets.

Ministère de la Guerre. Chapitre 62 bis (Réparations pécuniaires sur familles etc¹²) de commission, sur la proposition de M. Millies-Lacroix,

2
maintient la décision et supprime en conséquence l'article 62 bis.

même décision pour le chap. 222 (Ecoles, justice militaire et recrutement. Ce chapitre demeure supprimé.

Les autres chapitres sont adoptés avec les chiffres votés par la Chambre des Députés.

Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts. Chapitres 1 et 2. La commission maintient le crédit de 1,049,752 fr. qu'elle a proposé pour le chap. 1^{er} (augmentation de 2000 fr) et, en ce qui concerne le chap. 2, rejette les crédits demandés par le Gouvernement en vue de créer, à l'Administration centrale, un service de l'éducation populaire.

Chap. 6 (Musée pédagogique). La commission maintient le rejet du crédit de 2000 fr. pour achat de matériel au laboratoire d'hygiène scolaire.

Il en est de même de la suppression d'un crédit de 2000 fr. que la Chambre a voté pour la création d'une chaire de physiologie du travail et d'une chaire d'économie politique au Collège de France (Chap. 33).

Ministère du travail. Ch. 45 (Allocations viagères et bonifications des assurances obligatoires et facultatives). La commission, après les explications que lui fournit M. Ferdinand Dreyfus, maintient la décision de réduction de 2 millions, 864,250 fr. pensant qu'il ne peut être inscrit au budget

De crédits pour l'application d'une proposition
de loi votée par la Chambre et sur laquelle
le Sénat ne s'est pas encore prononcé.

La commission prend ensuite les décisions
suivantes sur les chapitres ci-après du budget
du ministère du Travail :

Chap. 7. La commission accepte
par esprit de conciliation, le chiffre de 120,000 fr.
voté par la Chambre.

Chap. 45 (allocations viagères etc.)
Le chiffre de 2,864,250 fr. est maintenu.

Agriculture. — Chap. 27 (Encoura-
gements à l'agriculture etc.) Le chiffre de
2,831,000 fr. voté par le Sénat, est maintenu.

En ce qui concerne la loi de finances,
M. le rapporteur général donne lecture du
texte de son rapport relatif aux arts 3, 10,
13, 16, 17, 19, 31, 35, 43, 45, 46 et 66.
Toutes les décisions qu'il propose de prendre
sur ces divers articles sont adoptées sans
observation.

M. Chantemps donne lecture de
deux rapports sur deux projets de loi votés par
la Chambre des députés : le 1^{er}, portant ouverture
d'un crédit supplémentaire de 1,906,000 fr.
au ministère de la marine; le second relatif
~~aux~~ ^{corps des} armuriers de la marine.

4

Ces deux rapports sont successivement
mis aux voix et adoptés.

M. Doumer donne lecture d'un rapport
sur un projet de loi, adopté par la Chambre
des Députés, portant ouverture d'un crédit
total de 498,000 fr. pour le chef de l'École
d'Athènes

Le rapport est adopté.

M. Alexandre Bérard donne lecture
d'un rapport sur le projet de loi, adopté
par la Chambre des Députés, ^{tendant à} ~~autorisant~~
admettre au droit à pension ~~les~~
~~les~~ juges suppléants ~~à faire des versements~~
de carrière ~~recrutés~~ antérieurement au décret du
~~retour~~
18 février 1908. — Le rapport est adopté.
La séance est levée à 4 heures.